
CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur BUSSON Patrick, Maire.

Etaient présents : Mmes, CANNOT, MARTIN, PILVIN,
MM. BREHIER, BUSSON, DAKYO, HY, LE COMTE, LEVEUF, OUATTARA,

Absents excusés : Mmes BOURRIER, BRIERE, LE BELLEGO, TENENBAUM, M. BARIL,

Secrétaire de séance : Xavier LE COMTE,

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le pouvoir de Mmes BRIERE, LE BELLEGO, TENENBAUM et M. BARIL, étaient respectivement donnés à MM. BREHIER, OUATTARA, BUSSON et Mme PILVIN.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Il demande ensuite aux élus l'adoption en l'état du procès-verbal de la dernière session et s'il ne fait l'objet d'aucune remarque ni d'aucune autre demande de modification.

Le procès-verbal du 25 février 2025 est adopté à l'unanimité.

✓ **TIRAGE AU SORT JURES D'ASSISES**

DELIBERATION N° 1 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - ANNEE 2025

La commission « finances » a dû effectuer des arbitrages lors de la préparation du projet de budget et il a été difficile de l'équilibrer, sans revalorisation de nos taux d'impositions des taxes directes locales. Il est ensuite proposé, soit de maintenir les taux actuels des taxes directes locales pour l'année 2025 ou soit de les revaloriser.

Le conseil municipal, DECIDE, à la majorité, avec 12 voix pour et 2 voix contre,

Le maintien des taux communaux suivants pour l'année 2025.

- | | | |
|-----------|---|----------------------------------|
| • 48.00 % | ➔ | pour la Taxe du Foncier Bâti |
| • 46.17 % | ➔ | pour la Taxe du Foncier non Bâti |
| • 12.47 % | ➔ | pour la Taxe d'habitation |

DELIBERATION N° 2 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF - ANNEE 2025

La commission « Finances » s'est réunie le 06 mars 2025 pour préparer le projet de budget 2025.

Monsieur le Maire présente et commente les données financières de ce budget qui s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT

- | | |
|---|----------------------------|
| ✎ | Dépenses : 1 616 707. 00 € |
| ✎ | Recettes : 1 616 707. 00 € |

INVESTISSEMENT

- | | |
|---|--------------------------|
| ✎ | Dépenses : 962 919. 00 € |
| ✎ | Recettes : 962 919. 00 € |

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée **AUTORISE, à l'unanimité,** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

DELIBERATION N° 3 - PARTICIPATION AUX CHARGES FINANCIERES DU SIVHE DE ROGERVILLE - ANNEE 2025

Dans le cadre de notre adhésion au Syndicat Intercommunal des Vallées du HAVRE-EST. **Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité** d'inscrire au compte « 65568 » du budget 2025, une somme de 43 000,00 € (somme arrondie) au titre de notre participation 2025 au SIVHE.

DELIBERATION N° 4 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS - ANNEE 2025

Il est prévu au projet du budget 2025 d'inscrire des crédits pour :

Une subvention de fonctionnement au CCAS pour un montant de 2 000 € ;

Des subventions de fonctionnement aux associations pour un montant total de 21 625 €, réparties suivant le tableau joint en annexe de la délibération.

Considérant que madame Roselyne PILVIN, présidente d'une association ayant sollicité une subvention, s'est retirée pour ne pas prendre part au vote,

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité de voter cette délibération.

DELIBERATION N° 5 - PARTICIPATION AU VOYAGE DES AINES – ANNEE 2025

Inscription d'une somme globale pour l'association « A.C.L.A LA SOURCE », à l'article « 65748 » du budget 2025, cette subvention sera versée en deux échéances,

- Un premier versement de 5 650 € pour le fonctionnement général de l'association, après le vote du budget,
- Un second versement, réglé après le voyage annuel de nos aînés, en fonction de leur participation et à raison de 20 € par personne, avec un plafond maximum de 1 400 € pour l'année 2025.

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité de voter cette délibération

DELIBERATION N° 6 - JOURNEE PEINTURE-SCULPTURE

Dans le cadre de la 34^{ème} édition de l'exposition peintures & sculptures organisée par la commission municipale « ANIMATIONS », du 24 et 25 mai 2025.

Il est demandé pour l'exposition peinture :

De demander à chaque participant :

Un droit d'inscription de 10 euros et un droit d'accrochage de 5 euros par œuvre (2 maximum)

D'allouer aux œuvres sélectionnées par le jury trois prix de 70 €

Le conseil municipal, DECIDE, à l'unanimité de voter cette délibération

DELIBERATION N° 7 - DEMOLITION ET NETTOYAGE D'UN BATIMENT ANNEXE A L'ARRIERE DE LA MAISON SITUÉE AU 7 ROUTE DE LA VALLEE A SAINT-LAURENT-DE-BREVEDENT

Suite au courrier du 26 juillet 2024 de l'avocat de la commune, les héritiers de la maison en état de péril située au 07 route de la Vallée à Saint-Laurent-de-Brèvedent ont été mis en demeure de réaliser les travaux nécessaires pour mettre fin à cet état de péril. Cependant, aucun travail n'a été entrepris à ce jour.

Dans l'ordonnance rendue le 09 janvier 2025, le juge a pris en compte qu'une entreprise devait intervenir prochainement pour réaliser les travaux nécessaires. Le maire informe le conseil municipal que l'entreprise LECOT va procéder à la démolition de la dépendance et au nettoyage de ce bien.

À réception de la facture des travaux, les héritiers recevront un titre exécutoire pour rembourser la commune des frais engagés à leur place. Le maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer le bon de commande et toutes les pièces relatives à cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter cette délibération.

- D'autoriser la démolition de la dépendance du bâtiment situé au 07 route de la Vallée à Saint-Laurent-de-Brèvedent par l'entreprise LECOT.
- De charger le maire de signer le bon de commande et toutes les pièces relatives à cette opération.
- De procéder à l'émission d'un titre exécutoire à l'encontre des héritiers pour le remboursement des frais engagés par la commune.

DELIBERATION N° 8 - CANTINE - MARCHE DE SERVICE DE FOURNITURE ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON FROIDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose que le contrat de prestations de restauration scolaire liant la commune de Saint-Laurent-de-Brèvedent à la société API arrive à échéance le 31 août 2025. Aussi, conformément au

3° de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique, relatif à la procédure applicable aux services sociaux et autres services spécifiques, une procédure adaptée de consultation relative à la restauration doit être lancée pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide à destination de l'école (maternelle et élémentaire) de la commune, en période scolaire uniquement.

Il s'agit d'un marché ordinaire d'une durée ferme initiale à compter du 1^{er} septembre 2025 jusqu'au 31 août 2026, éventuellement reconductible trois fois par période d'un an, soit une durée maximale de quatre ans. Il sera conclu pour une moyenne de 120 repas/an au total.

La date limite de remise des offres est fixée au vendredi 06 juin 2025 à 11h00.

Les critères de sélection des offres sont les suivants :

Prix des prestations : 20%

Méthodologie de production

Garantie professionnelle / savoir-faire: 10 %

Politique nutritionnelle : 10 %

Variété des mets, qualité et origine: 10 %

Engagement en matière de la LOI EGAlim (50% des produits)

Engagement en matière de produits BIO (*objectif 20% des produits*) : 20%

Engagement en matière de produits DURABLES et de QUALITÉS : 10%

Engagement de suppression du plastique dans la production et la livraison : 10%

Organisation et assistance technique

Interlocuteur, horaire de commandes et de livraisons, substitution de repas... : 10%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de passation du marché public relative à la restauration scolaire en liaison froide et dont les caractéristiques essentielles sont énoncées ci-dessus,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires, et ses éventuels avenants,

DELIBERATION N° 9 - PATRIMOINE - MARCHE DE TRAVAUX POUR LA RESTAURATION DE LA COUVERTURE ET DE LA CHARPENTE DE L'EGLISE COMMUNALE – LANCEMENT

Monsieur le Maire expose que la charpente et la couverture de l'église doivent être restaurées dans les meilleurs délais autant pour la sécurité du parking que pour le devenir de l'église.

Le coût prévisionnel des travaux pourrait s'élever à : 165 000 € T.T.C.

M. le Maire informe le conseil municipal que le projet sera éligible à l'obtention de différentes subventions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- de lancer la procédure de passation du marché public relative à la restauration de la charpente et de la couverture de l'église,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché à intervenir ainsi que toutes les pièces nécessaires, et ses éventuels avenants,
- d'autoriser le Maire à solliciter des subventions relatives à ces travaux.

DELIBERATION N° 10 - PROGRAMMATION 2025 – DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE – MISE EN VALEUR DES LOCAUX D'ANIMATION POLYVALENTS – TRAVAUX DE MENUISERIE

Dans le cadre de la programmation des travaux d'investissement pour l'année 2025, il est proposé à l'assemblée d'inscrire la somme de 13 155 € H.T. pour poursuivre les travaux de mise en valeur des locaux de la salle polyvalente.

Il est demandé :

- d'inscrire la somme de 13 155 € HT. à la réalisation de ces travaux de remplacement de menuiseries dans la salle polyvalente.

- de solliciter l'aide départementale pour ces travaux au titre des subventions de la mise en valeur des locaux d'animation polyvalents.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter cette délibération

DELIBERATION N° 11 - PROGRAMMATION 2025 – DEMANDE D'AIDE DEPARTEMENTALE – MISE EN VALEUR DES CANTINES SCOLAIRES – INSTALLATION D'UNE CLIMATISATION REVERSIBLE

Dans le cadre de la programmation des travaux d'investissement pour l'année 2025, il est proposé à l'assemblée d'inscrire la somme de 12 434,66 € H.T. pour réaliser des travaux de mise en valeur des locaux de la cantine scolaire.

- d'inscrire la somme de 12 434,66 € H.T. à la réalisation de travaux d'installation d'une climatisation réversible de la cantine.
- de solliciter l'aide départementale pour ces travaux au titre des subventions de la mise en valeur des locaux de cantines scolaires.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de voter cette délibération

TRAVAUX DES COMMISSIONS

La commission « **Cadre de vie et valorisation du patrimoine** » ; madame Roselyne PILVIN vice-présidente, attend que le budget 2025 revienne du contrôle de légalité pour demander à M. le Maire de lancer les travaux pour lesquels elle a reçu des devis. Elle souhaite qu'une attention particulière soit portée aux chemins de randonnées. Une fresque sportive va être réalisée par monsieur Sébastien BLONDEL sur le derrière de la salle polyvalente.

La commission « **Voirie et Espaces verts** » ; monsieur Xavier LE COMTE, vice-président, indique que la ruelle aux loups et le chemin de la chouette sont en mauvais état. Un travail de mise en sécurité sera réalisé.

La commission « **A.I.C.O.** » ; madame Claudine CANNOT, vice-présidente rapporte que la pièce de théâtre un grand cri d'amour a reçu un franc succès. Elle prépare l'exposition « remember » sur la 2nde guerre mondiale, le salon des créateurs par le collectif Bidules Chouettes ; la 34^e exposition Peintures et Sculptures, la fête de la musique avec le groupe « *métaphore* » ; le spectacle de Le Havre Seine Métropole (Les Rendez-vous d'été) le 23/07/2025 ; un octobre rose intercommunal avec la commune de Saint-Martin-du-Manoir et la parade de Noël des jeunes agriculteurs au mois de décembre.

La commission « **Affaires Scolaires/Périscolaires** » et la commission « **Seniors** » ; monsieur BREHIER Pierre, vice-président ; est allé au conseil d'école. Il risque d'y avoir une fermeture de classe et une deuxième fermeture pourrait avoir lieu dans les prochaines années c'est pourquoi aucune nouvelle dérogation ne sera autorisée.

Il indique rejoindre avec monsieur le Maire la classe verte une journée à Cherbourg le 29 mai.

Le voyage des anciens aura lieu le 25 juin 2025.

Lors du tour de table, monsieur LE COMTE indique que cette année, il pourra accueillir des camping-cars lors du labyrinthe en collaboration avec France Passion. Le thème du labyrinthe, cet été sera la chasse aux sorcières.

Monsieur LEVEUF indique la création d'une association de riverains pour l'indice de cavité n°66.

Madame MARTIN indique qu'un arbre obstrue un chemin près de la Sittelle.

QUESTIONS DIVERSES

Madame BARON, administrée de Saint-Laurent-de-Brèvedent a la parole. Elle émet des idées quant à la possibilité de faire des ateliers préparation de repas à la cantine avec un grand chef sur le temps du midi. Elle demande aussi l'installation d'un panneau de limitation de vitesse sur la route du Château.

La réunion est levée à 20h38

Prochaine réunion du Conseil Municipal : 12 juin 2025